



**Assemblée départementale
Session ordinaire
Réunion du 29 mars 2024**

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 29 mars 2024 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

En ouverture de séance, le Président rend hommage à Mesdames Gisèle Pérez, Aimée Gros et à Messieurs René Annequin, Alain Arvin-Bérod, et Yves Pillet, anciens élus du Département récemment décédés. Il salue les familles présentes dans le public et leur exprime le soutien de l'ensemble des conseillers départementaux.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Franck Benhamou donne pouvoir à Mme Joëlle Hours

M. Simon Billouet donne pouvoir à Mme Sophie Romera

M. Jérôme Cucarollo donne pouvoir à Mme Pauline Couvent pour les délibérations n° 2024 SO1 A 04 1 et n° 2024 SO1 B 16 2

M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel pour les délibérations n° 2024 SO1 D 08 6 à 2024 SO1 F 32 16

Mme Frédérique Puissat donne pouvoir à Mme Catherine Simon

M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux

M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

M. Gérard Dézempte

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique des 7 et 8 décembre 2023.

Interventions :

Mme Questiaux indique que ce procès-verbal a fait l'objet de remarques, en conférence des présidents, de la part des deux groupes d'opposition, qui ont transmis des propositions pour que certaines de leurs interventions soient précisées et complétées. Elle indique que les modifications demandées concernant les amendements n'ont pas été prises en considération ce qui ne permet pas de comprendre la teneur des propositions faites.

M. Barbier répond que le procès-verbal n'est pas un compte rendu exhaustif et qu'il est possible d'accéder au contenu de la séance en consultant la vidéo mise en ligne. Il indique que le traitement des vœux et des amendements proposés par l'Opposition est conforme au règlement intérieur du Conseil départemental, tout comme le fonctionnement de l'assemblée.

Le Président fait procéder au vote à main levée sur le procès-verbal :

Contre (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Pour (52) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

Le procès-verbal est arrêté à la majorité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 A 04 1

Rapporteur : Mme. Annie Pourtier

Salariat des médecins généralistes au sein des centres médico-sociaux des Avenières-Veyrins-Thuellin et de Morestel

Présentation du rapport par Mme Pourtier.

Interventions :

Mme Germain évoque la situation du système de soin et de santé marquée par la pénurie de médecins, la saturation des hôpitaux, l'accès difficile aux soins, qui nécessite de former davantage de médecins mais aussi d'agir au niveau des territoires. Elle rappelle l'engagement du Département dans des dispositifs incitatifs. Elle considère que le développement de la médecine salariée contribue aux côtés de la médecine libérale à améliorer l'offre de soins et à renforcer l'attractivité de ce métier. Elle souligne l'évolution de la position de la Majorité concernant la création de centres de santé soutenue par son groupe politique depuis plusieurs années et salue cette décision.

M. Barbier demande à Madame Germain quelle est sa définition d'un centre de santé.

Mme Germain indique qu'il s'agit de salarier des médecins sous statut public ou associatif. Les propositions de son groupe consistaient à salarier des médecins généralistes pour offrir

une médecine de premier recours dans les territoires sous dotés, ce qui correspond au cadre proposé.

M. Barbier précise que la volonté du Département n'est pas de salarier des médecins libéraux dans les Maisons de santé comme le proposait le groupe UGES en 2018, mais de salarier des médecins dans les structures départementales pour renforcer les actions de PMI, d'autonomie et pour accueillir en priorité les publics du Département : les allocataires du RSA, les personnes âgées éloignées. La notion de « centre de santé » constitue une dénomination administrative et juridique qui ne porte pas la politique que le Département veut mener.

Mme Kazazian-Balestas réitère la proposition du groupe UGES de modification du règlement d'Isère Santé afin de créer une bourse pour les étudiants en médecine souhaitant devenir médecin salarié. Elle se réjouit de la création du premier centre de santé départemental sur le territoire des Avenières-Morestel.

M. Barbier rappelle qu'il ne s'agit pas d'ouvrir des centres de santé mais de salarier des médecins dans les structures de santé départementales. Il ajoute que la volonté politique du Département est de soutenir la médecine libérale non d'encourager le salariat.

Mme Pourtier indique que le dispositif Isère médecin devenu Isère Santé est attentif à l'évolution du système de santé et s'adapte aux pratiques des soignants. Elle précise que le déploiement de médecins salariés ne concerne que les zones les plus carencées du Département et que l'objectif n'est pas de les déployer sur tout le territoire. Le salariat des médecins constitue l'une des composantes de la politique santé et de l'arsenal déployé au titre du dispositif Isère Santé, lequel a été salué par l'ensemble des participants, lors du 1^{er} colloque départemental de la Santé organisé par le Département de l'Isère.

M. Barbier rappelle que la santé n'est pas une compétence obligatoire et que le Département mène une politique volontaire depuis 2018 qui globalement porte ses fruits.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 B 16 2

Rapporteur : M. Jean Papadopulo

Retrait du Département de l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ)

Présentation du rapport par M. Papadopulo.

Interventions :

Mme Questiaux souligne l'importance de la lutte contre les zoonoses et des études menées dans ce domaine qui permettent d'approfondir des thématiques telles que la sécurité alimentaire, les liens entre la santé humaine et les pollutions de l'air ou de l'eau, la résistance antimicrobienne. Elle indique qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat, l'échelle ne peut être départementale. Elle rappelle l'adoption par l'Union européenne d'une stratégie de santé sanitaire globale ambitieuse et précise que le laboratoire vétérinaire départemental analysera gratuitement les échantillons d'animaux sauvages fournis dans le but de lutter contre les zoonoses.

M. Papadopulo précise que la résistance aux antibiotiques s'étudie de manière très particulière, plus localement, à une échelle différente de celle des zoonoses pour lesquelles l'échelle départementale n'est pas adaptée en raison des risques d'évolution en pandémie. Il ajoute que la présence du laboratoire est une chance pour le Département car il permet de suivre de près et de manière efficace les analyses et les risques de transmission. Il indique que l'association ELIZ n'apportait pas de plus-value à ce travail.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 B 16 3

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Adaptation du dispositif d'aide en faveur de la viticulture

Présentation du rapport par M. Madinier.

Interventions :

Mme Romera affirme que la viticulture est un secteur agricole important dans le département de l'Isère. Elle propose de réfléchir à un dispositif départemental en dehors du conventionnement avec la Région, laquelle a décidé de supprimer la bonification au vin bio et de zone de montagne. Elle suggère qu'une réflexion soit menée par la collectivité pour accompagner certaines nouvelles pratiques comme la production de vin désalcoolisé qui se développe. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'opposer ces pratiques à la viticulture conventionnelle mais de prendre en compte leur complexité et d'adapter l'accompagnement de ces filières.

M. Barbier précise que la majorité a pris la décision en 2017-2018 de se rapprocher du syndicat des viticulteurs de l'Isère pour aider cette filière. Il prend acte des pistes de travail évoquées.

Il souligne néanmoins que lors du travail mené sur le terrain et avec le syndicat, ces pistes n'ont pas été soulevées.

M. Madinier indique que le nouveau règlement proposé prend en compte les demandes du syndicat relatives aux nouvelles plantations de cépage et spécifie que le Département travaille à la fois avec les filières bio et conventionnelles.

M. Barbier ajoute que la plupart des vignerons travaillent aujourd'hui en biodynamie et sont aidés par le Département. Il n'est pas nécessaire de catégoriser les aides ou de prévoir un dispositif supplémentaire.

Mme Romera insiste en rappelant la suppression de l'aide de la Région à ces filières.

M. Barbier rappelle les dispositions de la loi NOTRe en matière d'agriculture et l'obligation pour le Département de s'adosser sur des dispositifs régionaux.

Mme Romera indique que la modification du dispositif d'aide régionale n'est probablement pas encore connue. Elle précise qu'il n'est pas question de déborder du cadre réglementaire mais de créer un dispositif distinct.

M. Barbier répète que le Département ne crée pas de distinctions dans ses dispositifs d'aides et reste dans le cadre légal.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

Présentation par M. Badouard du vœu déposé par le groupe Isère écologie solidarité relatif à la définition de revenus justes pour les agriculteurs et la mise en œuvre de moyens destinés à la transition agro-écologique.

En application des modalités de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil départemental, le vœu fait l'objet d'un porté à connaissance de l'assemblée sans débat ni vote.

DOSSIER N°2024 SO1 B 16 4

Rapporteur : M. Christophe Revil

Conventions relatives à l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère

Mme Martin-Grand, représentante du Département au sein de l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère et MM. Madinier et Mulyk, représentants du Département au sein de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Isère, quittent l'hémicycle.

Présentation du rapport par M. Revil

Interventions :

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 C 14 5

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Modalités de priorisation des projets Petites villes de demain (PVD) ou Opérations de revitalisation de territoire (ORT) volontaires dans la dotation territoriale

Retour dans l'hémicycle de Mme Martin-Grand, MM. Madinier et Mulyk.

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Interventions :

M. Barbier rappelle l'importance des liens avec les Maires lors des conférences territoriales

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 D 08 6

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Politique jeunesse départementale

Présentation du rapport par Mme Kohly.

Interventions :

Mme Germain précise que le terme « jeunes » regroupe des personnes toutes différentes, évoluant dans des contextes sociaux, économiques et culturels distincts. Elle indique que c'est le rôle de la puissance publique d'assurer l'égalité des chances et le devoir des élus d'accompagner et soutenir ces jeunes. Elle estime que leurs questionnements sont légitimes au regard de la situation globale et rappelle le vote par le Sénat d'une résolution pour ériger la santé mentale des jeunes en cause nationale.

Elle invite le Département à faire de la jeunesse une priorité absolue pour 2024 et à innover davantage. Elle cite les propositions faites par le groupe UGES en matière de lutte contre le harcèlement scolaire et pour la création d'un revenu d'émancipation des jeunes. Elle regrette que le plan proposé ne définisse pas de priorités politiques, de nouveaux moyens, et ne fasse pas de propositions en faveur de la réussite scolaire, l'émancipation par le sport et la culture de tous les jeunes, l'accompagnement à l'autonomie. Elle aurait souhaité un engagement du Département plus fort et plus ambitieux.

M. Barbier rappelle que Mme Germain s'était abstenue sur le plan jeunesse et avait voté contre le plan citoyenneté.

Madame Couvent affirme que la politique jeunesse devrait prioritairement avoir pour objectif le rétablissement de l'égalité des chances et s'orienter vers la jeunesse la plus fragile. Elle regrette le désengagement financier du Département depuis 2015 des politiques de la ville. Elle rappelle l'amendement déposé lors d'une précédente session par son groupe, concernant la création d'un revenu de solidarité jeune. Elle souhaiterait que le Département intervienne davantage auprès des étudiants et des collégiens issus de milieux défavorisés pour trouver un stage. Elle souhaite proposer au nom du groupe IES deux amendements sur ce rapport : le premier pour la création d'un forum des stages pour les collégiens, un accompagnement pour la connaissance de soi, nécessaire à l'orientation, et un second pour renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle en scolarité. Elle ne se satisfait pas de la politique départementale relative aux objectifs de réduction des émissions carbone qui sont en retrait par rapport aux préconisations fixées par les accords de Paris. Elle salue l'existence de ce plan jeunesse et ses dispositifs mais considère qu'il est incomplet.

M. Barbier réaffirme que la jeunesse souhaite un avenir et ne demande pas un revenu de solidarité. Il souligne l'existence de dispositifs pour aider les jeunes en difficulté. Il rappelle son souhait de délivrer auprès de la jeunesse des messages positifs en donnant des perspectives.

Mme Kazazian-Balestas ne partage pas les propos consistant à dire que la jeunesse n'a pas besoin d'être accompagnée ni aidée.

M. Barbier indique que ceci ne correspond pas à ses propos mais qu'il a affirmé que la jeunesse ne voulait pas d'un RSA jeune ce qui est différent.

Mme Kazazian-Balestas indique que la jeunesse souhaite vivre sereinement et que la situation financière des étudiants ne leur permet pas des conditions d'apprentissage correctes. Elle rappelle la proposition faite d'accompagner les étudiants boursiers en leur accordant une aide financière supplémentaire.

M. Barbier rappelle que le Département investit 300 000 euros dans la fondation UGA qui apporte son aide à ces étudiants qui en ont besoin. Il ajoute que l'action du Département est soulignée par l'Université et plébiscitée par l'ensemble de ses partenaires mais précise que le Département ne peut agir seul.

Mme Kohly revient sur les actions du Département qui propose aux jeunes de valoriser leurs projets, de créer et de s'impliquer pour qu'ils prennent conscience de leur potentiel. Elle rappelle que la politique jeunesse est une compétence partagée et que le Département remplit sa mission de fédérer et coordonner cette politique. Elle insiste sur les dispositifs Isère collégiens, les évolutions apportées par la carte Tattoo ; elle salue la créativité des projets soutenus dans le cadre des « Coups de pouce », la présence et l'accompagnement des services civiques, des alternants et des stagiaires de 3^{ème}. Elle souligne le travail effectué au quotidien par les services et par les partenaires. Elle évoque le succès des chantiers éducatifs et l'animation de prévention dans les territoires. Le Département est à l'écoute des jeunes et adapte ses politiques en continu.

Mme Simon rappelle que les actions menées dans le cadre de la politique éducation et jeunesse sont nombreuses. Elle mentionne les forums des métiers organisés à l'attention des jeunes sur le Nord-Isère avec l'Education nationale, les maires, les services du Département et les CTS. Elle cite également la création du dispositif contre le décrochage scolaire et le travail effectué sur la mixité.

M. Barbier rappelle le montant du budget global de 16 millions d'euros dédié à la politique Jeunesse et apporte des éléments chiffrés pour illustrer l'importance de l'action menée par le Département en matière d'aide au logement étudiant, aux voyages scolaires, ou avec le dispositif Isère collège, la lutte contre le harcèlement scolaire, la carte Tattoo. Il ajoute, concernant la politique Education, que 80 millions d'euros sont consacrés au plan école et 500 millions d'euros aux collèges en deux mandats. Il conclut en réaffirmant que le Département investit pour l'avenir des jeunes en étroite collaboration avec les associations qui ont témoigné, lors de la cérémonie des vœux, de leur satisfaction quant à l'implication du Département.

M. Barbier annonce que deux amendements ont été déposés par le groupe Isère Ecologie solidarités.

Mme Couvent présente l'amendement relatif au renforcement de l'éducation à la vie affective et sexuelle à destination des jeunes

M. Barbier rappelle l'ensemble des actions menées par le Département et le budget de 4 millions d'euros consacré à la santé sexuelle. Il évoque la complexité, sur le terrain, de mettre en œuvre certaines décisions et le partenariat indispensable de l'Education nationale.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté

Mme Questiaux présente l'amendement relatif à l'accompagnement des jeunes dans une orientation choisie.

M. Barbier précise que l'orientation scolaire relève de la compétence de la Région et de l'Éducation nationale.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté

Le Président fait procéder au vote sur le rapport :

Abstentions (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 D 08 7

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Politique sportive départementale

Mme Romera quitte l'hémicycle.

Présentation du rapport par Mme Kohly.

Interventions :

Mme Kazazian-Balestas reprend l'existant et regrette l'absence de nouveaux objectifs. Elle rappelle l'engagement du Département auprès des sportifs accomplis mais s'interroge sur la manière d'aider les jeunes à devenir les champions de demain. Elle suggère de rejoindre des initiatives existantes ou de créer un dispositif propre au Département pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'études, sportif et de santé, du collège jusqu'aux études supérieures. Elle souhaite également attirer l'attention sur ce qui pourrait être amélioré dans la politique sportive actuelle pour que l'émancipation par le sport soit réelle.

M. Cucarollo souligne l'intérêt des éléments du schéma départemental des sports de nature relatifs au plan départemental des espaces, sites et itinéraires de l'Isère. Il souhaite attirer l'attention sur la notion de limite de fréquentation avec la nécessité de mettre en cohérence l'ensemble des politiques touristiques du Département notamment les objectifs de fréquentation de l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Il estime par ailleurs qu'avec l'adoption de la loi du 2 février 2023, visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée, l'accès à la nature et par conséquent l'ensemble des politiques départementales des sports de nature sont mis en danger. Il souhaite que le Département puisse contribuer et travailler au rétablissement de l'équilibre entre le respect de la propriété privée et l'accès à la nature.

M. Bessiron évoque l'engouement pour les sports de nature et insiste sur 2 enjeux essentiels : l'impact environnemental de cette pratique et le partage des espace naturels. Il lui paraît nécessaire que les acteurs s'engagent dans une politique de prévention et d'éducation. Il évoque les problématiques soulevées par l'extension de certaines pratiques et leur régularisation, les conflits d'usage entre professionnels, pratiquants et propriétaires et la nécessité de protéger à la fois les pratiquants et les espaces. Il estime qu'il appartient au Département de définir un cadre au niveau territorial permettant le développement maîtrisé des sports de nature pour satisfaire la pratique d'activités sportives en milieu naturel en la conciliant avec les autres usagers de l'espace, la protection de l'environnement, et le respect du droit de propriété.

Mme Kohly remercie la Majorité pour son engagement au service du sport. Elle évoque la Team sport Isère, les interactions avec les autres politiques du Département, la soirée « L'Isère fière de ses sportifs » au cours de laquelle 600 sportifs ont été récompensés pour leurs performances, le sport santé avec plus de 1 300 personnes suivies, le Plan piscine. Elle rappelle que le schéma départemental des sports de pleine nature est un axe fort de la politique départementale. Des comptages sont effectués sur les sites pour mesurer la fréquentation. L'animation territoriale est l'occasion de faire de la pédagogie et d'expliquer l'impact des sports de pleine nature sur l'environnement. Elle revient sur le travail effectué avec la Fédération des Alpagnes, et celle des chasseurs, avec les propriétaires, notamment pour la pratique de l'escalade. Elle rappelle que la carte Tattoo permet de bénéficier d'une aide de 60 euros pour l'acquisition d'une licence sportive.

M. Barbier revient sur la volonté du Département de travailler et négocier avec les propriétaires. Ces derniers souhaitent que l'accès s'effectue de manière encadrée, dans le cadre d'une convention et du PDIPR. Il rappelle que pour les sites d'escalade, le Département a pris le relais de la Fédération française d'escalade pour assurer un certain nombre de sites et les participants, sans quoi la responsabilité reposerait sur les propriétaires fonciers. Concernant la chasse sur les ENS, il rapporte que seuls deux conflits d'usage ont été relevés en 5 ans et que des discussions sont en cours avec la Fédération des chasseurs pour réguler la chasse en battue, notamment lorsque des sorties scolaires ont lieu sur les sites.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 E 24 8

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Lecture publique : révision du guide des aides départementales 2020-2026

Retour dans l'hémicycle de Madame Romera.

Présentation du rapport par M. Curtaud.

Pas d'intervention.

M. Barbier indique que la politique du Département est reconnue au niveau national.

M. Curtaud confirme en rapportant que la politique culturelle du Département a été soulignée lors du printemps de la ruralité qui s'est tenu à Saint-Just-Saint-Robert dans la Loire.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 31 9

Rapporteur : Mme Annick Merle

Renouvellement du conventionnement entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et le Département de l'Isère

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 31 10

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions ressources humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 32 11

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Bilan de la commande publique du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

Présentation du rapport par Mme Martin Grand.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 32 12

Rapporteur : M. Julien Polat

**Etat des travaux de la Commission locale consultative des services publics (CCSPL) –
Année 2023**

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

M. Badouard souhaite rappeler l'importance de l'accès à l'information pour pouvoir prendre des décisions. Il rappelle sa demande de documents administratifs concernant le petit train de la Mure, l'aéroport de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Fibre Isère pour laquelle il n'a pas eu de réponse.

M. Barbier indique à Monsieur Badouard qu'une réponse lui a été transmise afin qu'il puisse consulter des documents auprès des services départementaux.

M. Badouard répond que cette réponse ne concerne pas la demande évoquée.

M. Barbier rappelle que les services répondent aux demandes, conformément à la loi. Il précise qu'une réponse lui a bien été faite le 15 mars concernant Isère Fibre.

Mme Martin-Grand ajoute que le format des CCSPL permet aux élus de poser des questions. Le débat a eu lieu en commission et toutes les réponses ont été apportées.

M. Barbier insiste sur le fait que tous les dossiers préparés par les services du Département sont présentés à l'Opposition et la Majorité de la même manière et souligne la qualité du travail des services.

M. Badouard précise qu'il ne met pas en cause les services mais demande la transmission de documents administratifs.

M. Barbier revient sur la qualité du travail des services et le cadre légal dans lequel agit la collectivité.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 32 13

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice devant toutes juridictions

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 34 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport d'information concernant les délégations accordées au Président pour procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie au titre de l'année 2023

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 34 15

Rapporteur : M. Julien Polat

Garanties d'emprunts pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations programmées en 2024 par Alpes Isère Habitat

Mmes Debost, Blanc-Voutier, Gérin, Guichard, Martin-Grand et M. Charles représentants du Département au sein de l'OPH Alpes Isère Habitat, quittent l'hémicycle.

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO1 F 32 16

Rapporteur : M. Julien Polat

Désignation du référent déontologique des élus et charte de l'élu local portant engagement déontologique et éthique des élus du Conseil départemental

Retour dans l'hémicycle de Mmes Debost, Blanc-Voutier, Gérin, Guichard, Martin-Grand et M. Charles

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

La séance se termine à 12h30.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 a été arrêté lors de la séance du 28 juin 2024.

Pour (58) : M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.